

Saint Grégoire VII et la Réforme grégorienne

On peut assez aisément délimiter dans le temps ce que les historiens appellent la Réforme grégorienne, si on compte sous ce titre la constitution de son programme et sa première mise en œuvre. Elle s'étend alors de 1048, date de la désignation-élection de saint Léon IX, à 1123, date du neuvième concile œcuménique du Latran.

Nous allons ici simplement examiner ici quelques grands axes de cette Réforme grégorienne, en la mettant évidemment spécialement en relation avec le pape dont elle a pris le nom.

Simonie et nicolaïsme

Deux grands fléaux dominent l'Église à cette époque : la simonie, c'est-à-dire l'achat de fonctions spirituelles ; le nicolaïsme, c'est-à-dire le concubinage des prêtres et des évêques.

Pour mieux évaluer la difficulté à combattre ces fléaux, il faut tout d'abord se souvenir qu'ils sont solidement ancrés dans les mœurs, et depuis de nombreuses années. Ce qui signifie pour les contemporains un réel effort pour s'extraire d'une mentalité, d'un « horizon indépassable de la culture du temps ».

Par ailleurs, s'attaquer à ces fléaux, c'est automatiquement se mettre à dos une part notable du clergé, soit qu'il y participe directement, soit qu'il y soit lié par les circonstances.

Discerner les causes

La première cause de cette décadence est évidemment morale. L'ambition et l'avarice expliquent la simonie active et passive ; la concupiscence de la chair explique le nicolaïsme.

Mais cette cause morale n'est pas suffisante. Nous vivons aujourd'hui, il ne faut pas se le cacher, sous le règne du nicolaïsme, même si celui-ci est un peu plus discret qu'au XI^e siècle. Comme l'écrivait Patrick Jarreau dans *Le Monde* du 28 mars 2002, rapportant la déclaration d'un important universitaire catholique américain : dans le clergé actuel, « il y a un climat général d'impunité pour ceux qui ne respectent pas le vœu de chasteté ». En revanche, la simonie est en nos temps, sinon absolument inconnue, du moins assez restreinte.

Si une première crise de l'Église engendre la simonie et le nicolaïsme, et que la seconde n'engendre parallèlement que le nicolaïsme, c'est qu'il existait lors de la première crise des causes favorisant spécifiquement la simonie. La simonie s'enracinait en fait dans la structure sociale de la féodalité.

Les réformateurs du XI^e siècle avaient donc quatre éléments à mettre en œuvre : trouver les points d'appui pour la réforme morale ; lancer cette réforme morale ; trouver la solution adaptée à l'époque pour se libérer de la tutelle laïque liée à la féodalité ; mettre en œuvre cette libération.

Une réforme par la sainteté

Une réforme chrétienne n'est pas d'abord une réforme des structures, mais une réforme des hommes : une réforme de soi-même, une conversion, un appel à la sainteté.

Aujourd'hui comme au XI^e siècle, l'Église ne sortira pas de la crise sans des saints. Mais ces saints ne sont pas à attendre d'un ailleurs mystérieux. Chacun de nous est appelé à la sainteté, en reçoit les moyens et les grâces : à lui d'y correspondre. C'est ce qui se passa au XI^e siècle : une floraison de sainteté.

Nous ne pouvons raconter ici, faute de place, l'immense épopée que fut la réforme monastique de Cluny, principal centre spirituel de la Réforme grégorienne. Il faudrait aussi parler de saint Léon IX, de saint Pierre Damien, du bienheureux Victor III, du bienheureux Urbain II et de tous les autres.

Au centre de cette constellation, rayonne la lumineuse figure du pape saint Grégoire VII. L'historien Augustin Fliche

décrit sa foi, sa piété, sa charité, son esprit de justice, et conclut : « Grégoire VII a pris place parmi les saints de l'Église, et tous les historiens s'accordent à reconnaître qu'un tel hommage lui était dû ».

Une réforme par la tête

Mais, comme toute vraie réforme catholique, la Réforme grégorienne ne pourrait atteindre sa pleine efficacité que lorsque Rome en prendrait la tête. Bien sûr, les Léon IX, les Pierre Damien, les Grégoire VII ne sont pas nés papes ou cardinaux. La réforme avait déjà influé sur leur mentalité ou leurs mœurs. Toutefois, cette réforme par le bas ne pouvait se diffuser dans toute l'Église, avec autorité et rectitude, que si Rome la faisait sienne. Et, par la grâce de Dieu, c'est ce qui advint au milieu du XI^e siècle.

C'est Léon IX arrivant à pied à Rome pour recevoir l'investiture canonique du clergé romain, et comprenant qu'il revient au Pontife romain de procéder à la réforme. C'est Nicolas II qui, par un décret de 1059, remet l'élection pontificale aux mains des cardinaux, l'arrachant ainsi aux princes. C'est Alexandre II commençant la centralisation autour du Saint-Siège, dans la persuasion que seule Rome possède dans l'Église l'autorité suffisante pour imposer la réforme.

C'est Grégoire VII affirmant que le pape tient de Dieu et des Apôtres Pierre et Paul la charge surnaturelle de défendre la vérité et la justice dans l'Église. C'est l'envoi de plus en plus systématique de légats pontificaux chargés d'assurer partout l'exécution des décisions du pape et des conciles.

La lutte contre la simonie

Il fallait d'abord purger l'Église du fléau de la simonie. Léon IX s'y attaque vigoureusement qui, dans un synode au Latran en 1049, en renouvelle la condamnation et, surtout, en fait l'application immédiate à plusieurs évêques présents. Il confirme

sa politique lors d'un synode à Reims la même année, le roi de France Henri étant un « vendeur d'évêchés ».

Étienne IX patronne l'ouvrage de son ami et confident, le cardinal Humbert, intitulé significativement *Adversus simoniacos*. Nicolas II, par un synode au Latran en 1059, renouvelle très vigoureusement les sanctions contre les clercs simoniaques, ce que confirme son successeur Alexandre II. Ce pape profite de la venue des archevêques à Rome, afin de recevoir le pallium, pour prendre des sanctions.

Grégoire VII ne cesse d'écrire aux prélats intègres afin qu'ils extirpent de leurs diocèses cette « lèpre simoniaque ». Les registres de la Curie gardent la trace d'une bonne trentaine d'évêques déposés pour simonie par les divers conciles tenus sous le pape Grégoire. Ce dernier soutient les écrivains qui défendent la saine doctrine.

Ces efforts persévérants, malgré une difficulté réelle, finissent par porter leurs fruits. Au fur et à mesure que le pontificat de Grégoire avance, les attaques contre la législation romaine sur la simonie deviennent moins fréquentes, preuve au moins que le fléau n'a plus le vent en poupe.

La lutte contre le nicolaïsme

Il fallait également purger l'Église du fléau du nicolaïsme. C'est à Mayence, en 1049, dans un synode présidé par Léon IX, qu'est, semble-t-il, condamné pour la première fois le nicolaïsme, preuve que le concubinage des prêtres s'est récemment répandu.

Les synodes rappellent les règles canoniques, dénoncent le sacrilège de ces prêtres luxurieux, exhortent les coupables à changer de vie et décident de sanctions. En 1059, Nicolas II fait approuver en synode un canon qui porte de sévères condamnations contre les clercs concubinaires. De plus, il encourage vivement le clergé à la vie commune, ce qui sera l'origine du mouvement si important des chanoines réguliers.

Malgré les oppositions ouvertes ou larvées, malgré les pamphlets en faveur du mariage des prêtres, le pape ne désarme pas et fait avancer la réforme grâce à des légats comme saint

Pierre Damien, Anselme de Lucques (futur Alexandre II), Hildebrand (futur Grégoire VII), etc.

Grégoire VII ne cesse d'exhorter, d'encourager, de menacer, d'éclairer les évêques par ses lettres. Et, comme pour la simonie, l'extinction progressive des apologies du mariage des prêtres manifeste que l'action des papes réformateurs commence à porter ses fruits de salut.

On se figure volontiers que, dans les circonstances actuelles, toute réforme de l'Église est quasiment impossible, l'état du malade étant désespéré. L'exemple de la Réforme grégorienne manifeste qu'il s'agit d'une erreur. Sans doute, il ne faut pas se cacher l'immense difficulté de la tâche. Sans doute, une aide particulière de la Providence sera nécessaire. Mais, avec la grâce de Dieu, en vertu des promesses de Notre-Seigneur, cette réforme sera possible.

Un modèle pour aujourd'hui

En revanche, les illusions sur une réforme facile et rapide sont démenties par l'exemple de la Réforme grégorienne. Il fallut 75 ans pour la mettre en place, au milieu d'échecs décourageants, de retournements terribles, d'épreuves usantes. Il fallut à la partie saine de l'Église de la patience, de la persévérance, de l'habileté, de l'abnégation pour poursuivre sans cesse la réforme.

Mais surtout, il faut le redire et le répéter, il fallut aux réformateurs des réserves de foi, d'espérance et de charité qui ne se trouvent que dans la sainteté. C'est pourquoi la réforme de l'Église aujourd'hui, qui est possible et absolument nécessaire, ne pourra véritablement commencer que lorsque tous et chacun dans l'Église, du plus petit au plus grand, du pape au dernier des fidèles, nous nous appliquerons courageusement à nous sanctifier.